

SILLERY

Le cadeau de Noël déconcertant du ministre de la Culture

4 janvier 2014 | Jean Bousquet, C.R.C. - Professeur titulaire et Prix ACFAS Michel-Jurdant, Centre d'étude de la forêt, Université Laval | Actualités culturelles



Photo : Jean Bousquet
Le cimetière Saint-Patrick

Situé dans le prolongement des plaines d'Abraham à l'ouest, le site patrimonial de Sillery joue un rôle de cobaye puisqu'il est le premier site patrimonial québécois faisant l'objet d'un Plan de conservation à la suite de la refonte de la Loi sur le patrimoine culturel de 2012. Il faut comprendre que les sites patrimoniaux québécois sont censés bénéficier du niveau le plus élevé de protection après les parcs et réserves écologiques.

Un communiqué du 4 décembre du cabinet du ministre de la Culture et des Communications, passé inaperçu dans les médias, annonçait l'engagement du MCC à mieux protéger le site patrimonial de Sillery, continuellement sous la pression des développements immobiliers. On y mentionnait la désignation éventuelle de zones non constructibles visant à préserver les grands espaces verts et boisés exceptionnels de ce vaste site naturel et historique longeant le fleuve, et dont se réjouissait la ministre responsable de la région de Québec.

Or, dans le même communiqué et au nom du « *développement durable* », le ministre de la Culture annonçait l'autorisation conditionnelle pour un projet immobilier en plein cœur de ce site patrimonial. Il occupera une large partie d'un boisé au cimetière Saint-Patrick, sur la falaise surplombant le fleuve. Encore pire, le boisé abrite les arbres feuillus nobles les plus anciens et les plus remarquables en milieu urbain dans l'est du Canada. La présence de ce chapelet d'arbres remarquables est connue et répertoriée (S. Hardy, *Les arbres remarquables de la capitale nationale*, Commission de la capitale nationale et éditions Berger), et ils font l'objet de visites touristiques et éducatives fréquentes, rejoignant la mission du site patrimonial.

Relocalisés?

Nos études ont démontré la nature plus que bicentenaire de ces arbres patrimoniaux dont certains représentent les derniers vestiges vivants de l'époque française d'avant la Conquête. On y dénombre plusieurs chênes rouges et érables à sucre vétérans atteignant de 11 à 12 pieds de circonférence, à la forme de bonzaïs géants qui ont survécu au petit âge glaciaire.

On se demande où le ministre a emprunté sa définition de développement durable pour justifier le démantèlement d'un milieu abritant un patrimoine biologique si distinctif, voire unique. Et puisque le développement immobilier proposé n'a rien à voir avec la mission des sites patrimoniaux et le développement durable.

Pour confirmer le démantèlement appréhendé de ce boisé, le communiqué du ministère précise que certains arbres devront être relocalisés par la transplantation. Or, comment peut-on penser relocaliser de tels arbres lorsque la transplantation d'arbres de 20 ans est déjà périlleuse ? A-t-on idée de l'envergure du système racinaire de tels vétérans soumis aux vents dominants du fleuve depuis des siècles et de leur fin mariage avec les effleurements rocheux de la falaise ? Ce serait comme vouloir prélever un système sanguin et le planter, une expérience vouée à l'échec.

Ceci est sans compter les effets encourus sur l'hydrographie du site et la survie à moyen terme des lambeaux résiduels, et la grave défiguration paysagère que subira ce cimetière-jardin, anciennement connu au XIXe siècle de par le Haut et le Bas-Canada comme le grand domaine Woodfield, à l'ouest du Bois-de-Coulonge.

On comprend mal...

On comprend mal pourquoi le ministre en est rendu à annoncer des projets immobiliers dans un site patrimonial majestueux alors qu'il existe de si nombreux terrains en mal de densification ou de requalification à Québec. On comprend mal comment l'ancien gouvernement libéral avait autorisé le lotissement du cimetière en 2008 pour y permettre le développement immobilier dans ce boisé, à l'encontre des dispositions de l'ancienne loi. On comprend mal comment la Ville de Québec a décrété un changement de zonage en 2009 pour y permettre des tours d'habitation, sans consultation et pendant une période de moratoire sur les changements de zonage dans ce site patrimonial.

On se demande comment un développement immobilier peut maintenant prendre place à cet endroit, alors que le Cadre de gestion du site patrimonial de Sillery de 2010 stipulait spécifiquement la plus haute protection de ce boisé encadrant le cimetière à l'ouest. Comme si une nouvelle erreur pouvait en effacer de plus anciennes. Comme si une main invisible continuait d'agir.

On comprend d'autant plus mal que le Conseil du patrimoine culturel du Québec a réitéré, à la suite des consultations sur le Plan de conservation de ce site patrimonial

Le cadeau de Noël déconcertant du ministre de la Culture | Le Devoir <http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/396462/le-cadeau-de-noel-deconcertant-du-ministre-de-la-culture>
Au printemps 2013, comme prioritaire à la conservation des boisés en tant que caractéristique maîtresse de la trame paysagère de ce site. On comprend d'autant plus mal l'empressement du ministre à vouloir autoriser ce projet immobilier et possiblement d'autres dans un avenir rapproché, puisqu'il se trouve ainsi à soustraire ces territoires du projet de loi 66 qui désignera les zones non constructibles du site patrimonial. Ce faisant, le ministre crée un dangereux précédent pour tous les sites patrimoniaux.

Avant de sacrifier un tel patrimoine, le ministre a-t-il visité le site, a-t-il été justement informé par ses conseillers ? Avant d'utiliser son pouvoir discrétionnaire, a-t-il considéré la lettre et l'esprit de la loi protégeant les sites patrimoniaux dont il est l'ultime fiduciaire ?

À la lumière de cette décimation annoncée des plus anciens arbres de Québec en plein coeur d'un site patrimonial désigné, au surplus pour un projet immobilier comme tant d'autres, on doit sérieusement se demander si la mise en valeur du patrimoine et le « développement durable » québécois ne sont pas devenus des concepts complètement émasculés. Il est minuit moins une, nous avons encore le temps d'envoyer nos souhaits de nouvelle année aux ministres Kotto et Maltais et, pourquoi pas, à la première ministre elle-même.